

LA LANTERNE MAGIQUE

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Préambule

Les présentes conditions générales de ventes (CGV) s'appliquent à l'ensemble de la billetterie nécessaire au déroulement des spectacles de la salle de spectacles La Lanterne Magique organisés par la Ville de Beaune – Direction des Affaires culturelles et du Mécénat – 8, rue Hôtel de Ville – 21200 BEAUNE – Tél : 03 80 24 56 78 – email : culture@mairie-beaune.fr

Les CGV objet du présent document concernent la billetterie donnant accès aux spectacles organisés dans la salle de spectacles La Lanterne Magique, sise au 19 rue Poterne – 21200 Beaune.

L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de ventes ci-après. Toute commande vaudra pleine et entière acceptation et sans réserve des présentes CGV. Toutes conditions contraires posées par l'acheteur à défaut d'accord express sont inopposables à la Ville de Beaune.

La langue des présentes CGV est la langue française. En cas de traduction de tout ou partie de ces conditions, seul le texte original français fait foi.

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de l'achat du billet. La Ville de Beaune se réserve le droit d'adapter ou de modifier les présentes CGV à tout moment et sans préavis, dans toute la mesure permise par la loi.

Le fait que la Ville de Beaune ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des clauses des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 1 – OBJET

Il est institué des conditions générales de vente et d'annulation qui régissent le fonctionnement des réservations, ventes et annulations des concerts organisés dans la salle de spectacles La Lanterne Magique. Elles concernent les places assises numérotées.

Article 2 – TARIFS

Les tarifs, indiqués sur différents supports tels que sites Internet, brochures, flyers..., varient selon les concerts et la catégorie de place et peuvent être soumis à conditions. Ils sont mentionnés hors frais annexes (frais de traitement, frais d'envoi).

Les billets sont uniquement valables pour le ou les concerts mentionnés et donnent accès uniquement à la salle de spectacle La Lanterne Magique par l'entrées qui leur est dédiée.

La Ville de Beaune n'est pas responsable des entrées acquises en dehors des points de vente officiels. Elle décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de billet, ainsi que de tout autre objet personnel.

Article 3 – RÉSERVATIONS

3.1. Réservation grand public

Les usagers peuvent acheter leurs places :

- soit en ligne en utilisant le système de paiement sécurisé.
Le règlement se fait en euros par carte bancaire (visa, MasterCard).
Des frais de traitement peuvent être appliqués par commande, quel que soit le nombre de billets achetés.
- soit sur un point de vente physique aux horaires d'ouverture de la billetterie principale communiqués sur le site Internet et les supports officiels (livrets, brochures, ...) de la Ville de Beaune.
Le règlement se fait en euros par espèces, carte bancaire (visa, MasterCard) avec ou sans contact ou chèque.

Pour les commandes en ligne, une confirmation est envoyée par email.

Le règlement des places implique la validation de la vente : aucune réclamation pour erreur de date, de représentation ou de tarif ne pourra être admise ultérieurement.

Aucune réduction ne sera applicable après le paiement de la commande.

Les billets ne sont ni repris, ni échangés.

Les billets ne peuvent être revendus sans l'autorisation de l'organisateur sous peine de sanctions prévues au code pénal (article 313-6-2 du code pénal).

La revente à un tarif supérieur à celui indiqué sur le billet est interdite (loi du 27 juin 1919).

Chaque billet émis est valable uniquement pour le ou les concerts et pour les sites mentionnés.

Réservation en ligne

Préalablement à toute transaction, le client reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales ainsi que des différents documents et conditions particulières applicables énoncées sur l'écran (descriptif, prix, particularités de l'événement proposé, limitations) auxquels elles font référence, et les accepter sans réserve. Il reconnaît ainsi sa capacité juridique (majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle) pour conclure une telle convention ou qu'il dispose de l'autorisation de la personne habilitée. Dès lors il clique sur le bouton « J'accepte les conditions générales de vente ».

Disponibilité des places :

Les réservations de billets s'effectuent en temps réel. Le client est ainsi informé de la disponibilité des places, objets de sa réservation : un récapitulatif de commande s'affiche sur l'écran. Le client peut annuler sa commande en cochant la case « supprimer le panier » ou effectuer une autre réservation, en cliquant sur le lien « ajouter un autre spectacle ».

Des frais de traitement peuvent être appliqués par commande : dans ce cas, ils s'ajoutent au panier avant le paiement.

Dès que les premières places auront été ajoutées au panier, celui-ci sera conservé 20 minutes. Au-delà de ce délai et sans validation de la commande par un paiement les places seront remises en vente.

Validation de la commande :

Lors de la première commande de billets l'acheteur doit compléter des informations client et fournir un identifiant et un mot de passe.

Ce mot de passe sera demandé au client lors de chacune de ses transactions, il est strictement personnel et confidentiel et le client est responsable de son utilisation.

Celui-ci prend toutes les mesures de précaution requises pour conserver secret son mot de passe et pour empêcher toute utilisation par des personnes non autorisées ou toute infraction.

En cas de perte de son mot de passe, le client clique sur le lien « Mot de passe oublié » qui apparaîtra sur la même fenêtre que la demande d'identification. Le système lui demandera alors son adresse e-mail, le système lui renvoie un lien pour réinitialiser son mot de passe.

La commande de billets n'est définitivement confirmée qu'après avoir cliqué sur le bouton « PAYER MA COMMANDE » et n'engage la Ville de Beaune qu'à réception du courriel confirmant que la commande a bien été validée par le client.

La validation du paiement implique l'acceptation définitive de la commande (billets et frais de traitement lorsqu'ils sont appliqués) et des conditions générales de vente.

Règlement :

Les réservations par Internet sont réglées par carte bancaire (CB, VISA, EUROCARD-MASTERCARD), en euros, via un système de paiement sécurisé. Une fois le paiement validé, le débit de la carte est opéré.

En cas de problème avec le paiement : il est recommandé de vérifier la validité ainsi que le plafond autorisé de la carte utilisée.

Quelques banques demandent un code supplémentaire pour les achats en ligne, le client est invité à se rapprocher de sa banque pour plus de renseignements.

Émission des billets :

Les billets achetés sur la plateforme d'achat en ligne seront des billets imprimables à domicile (e-ticket).

Spécificités du billet imprimable à domicile (e-ticket)

L'achat de e-ticket est régi par l'ensemble des conditions générales de vente ainsi que par les conditions particulières ci-après :

Chaque billet codé (e-ticket) est fourni sous forme d'un fichier au format PDF muni d'un code barre permettant l'accès à l'événement à un seul spectateur ou un groupe défini dans la grille tarifaire votée par la Ville de Beaune.

Conditions d'impression du billet (e-ticket)

Il appartient au client, de vérifier qu'il dispose du matériel adéquat pour imprimer le fichier PDF qui lui sera fourni.

- Ce billet est uniquement valable s'il est imprimé en noir et blanc ou en couleur sur du papier A4 blanc, vierge recto, sans modification de la taille d'impression en format portrait (vertical) avec une imprimante jet d'encre ou laser. Les autres supports électroniques tels que smartphone ou tablette sont acceptés, sous réserve d'une bonne lisibilité de l'écran.
- Les billets doivent disposer d'une bonne qualité d'impression. Les billets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et considérés de fait comme non valables. Le client doit alors réimprimer à nouveau son billet codé afin de disposer d'une bonne qualité d'impression. Pour réimprimer sa commande, le client se connecte à son espace personnel avec ses identifiants.

Utilisation et validité du billet (e-ticket)

Les billets e-tickets sont pourvus d'un code barre. La validité des billets est contrôlée et enregistrée à l'entrée à l'aide de lecteurs appropriés. Il est impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec le même billet.

La reproduction de billets est interdite et ne procurera aucun avantage. Seule la première personne à présenter le billet sera admise à assister à la manifestation. Elle est présumée être le porteur légitime du billet.

C'est pourquoi il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire le billet d'une quelconque manière, ou de le mettre à disposition à de telles fins. Il est conseillé de conserver son billet en lieu sûr, d'utiliser exclusivement un circuit de vente officiel pour acheter son billet et de ne jamais accepter un billet proposé par un inconnu, car il pourrait s'agir d'une copie.

La ville de Beaune refusera l'entrée de la manifestation lorsque plusieurs impressions, reproductions, copies ou imitations d'un billet imprimable à domicile sont en circulation et qu'un accès à la manifestation a déjà été concédé préalablement au détenteur d'une impression, d'une reproduction, d'une copie ou d'une imitation.

La ville de Beaune n'est notamment pas obligée de procéder à une vérification de l'authenticité du e-ticket dans la mesure où l'imitation ou la copie ne peut être identifiée de manière indubitable en tant que telle lors du contrôle d'entrée à la manifestation. Si le détenteur d'un billet imprimable à domicile est refoulé pour cette raison lors d'un contrôle d'accès, il n'existe aucun droit à remboursement du prix acquitté.

- Ce billet codé est uniquement valable pour la salle de spectacle La Lanterne Magique, les concerts, les dates et les heures précisés sur la programmation officielle.

Dans les autres cas, ce billet ne sera pas valable.

- Ce titre doit être conservé pendant toute la durée de présence sur le lieu de l'événement.

La Ville de Beaune décline toute responsabilité : pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression du billet imprimable à domicile dans la mesure où elle ne les a pas provoquées intentionnellement ou par suite de négligences en cas de perte, vol ou utilisation illicite du billet imprimable à domicile.

Article 5 – ANNULATION

Conformément aux dispositions L.221-28, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. En conséquence, aucune faculté de rétractation n'est offerte au client à compter de la date de sa prise de commande. Toute réservation est ferme et définitive.

Les billets ne peuvent être ni repris, ni échangés.

La Ville de Beaune se réserve le droit de modifier tout ou partie du programme de la manifestation, dans ce cas les billets ne pourront être ni repris, ni échangés.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'interruption du spectacle intervenant au-delà de la moitié de sa durée.

L'accès au site et/ou places n'est pas garanti après l'heure de début de l'évènement et ne donne droit à aucun remboursement.

Les billets ne peuvent être revendus sans l'autorisation de l'organisateur sous peine de sanctions prévues au code pénal (article 313-6-2 du code pénal).

La revente à un tarif supérieur à celui indiqué sur le billet est interdite (loi du 27 juin 1919).

En cas d'annulation de la part de la ville de Beaune, afin d'être remboursé :

- les billets originaux doivent être renvoyés dans leur intégralité au service réservation accompagné d'un RIB dans le mois suivant l'annulation, le cachet de la poste faisant foi :
Ville de Beaune, Direction des Affaires culturelles – 8 rue de l'Hôtel de Ville – 21200 Beaune – FRANCE
- Les e-tickets doivent être envoyés par mail au service organisateur des concerts accompagné d'un RIB sur culture@mairie-beaune.fr, dans le mois qui suit la manifestation annulée. La mention « Remboursement annulation concert du JJ/MM/AAAA » doit être indiquée dans l'objet du mail.

Les billets intégraux restitués seront entièrement remboursés, à l'exception des frais annexes (frais de traitement, frais d'envoi).

Article 6 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations et données concernant les clients sont nécessaires à la gestion des commandes et aux relations commerciales de la Direction des Affaires culturelles et du Mécénat de la Ville de Beaune pour le compte du Festival Belen.

Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Le traitement des données personnelles se fera dans le respect du règlement n° 2016/679 en date du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (RGPD).

Conformément à la Loi sur la protection des données du 6 Janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations le concernant, en envoyant un E-mail à culture@mairie-beaune.fr

Vous pouvez adresser une réclamation -en ligne ou par voie postale- auprès de la CNIL si vous estimez -après avoir contacté le service concerné, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données ».

Article 7 – RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de difficulté dans l'exécution des obligations figurant dans les présentes conditions générales de vente et d'annulation, les parties rechercheront avant tout une solution amiable.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige qui résulterait de l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal de Grande Instance de Dijon.